

Décision de retrait du permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le règlement d'exécution (UE) 2019/1100 du 27 juin 2019, concernant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active desmédiphame,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **SCOOTER***

de la société H.M.W.C

numéro de dossier n°2019-6158

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 9 décembre 2019,

Considérant le non-renouvellement de l'approbation de la substance active desmédiphame par le règlement d'exécution (UE) 2019/1100 du 27 juin 2019,

Considérant que les conditions de l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 ne sont donc plus respectées,

Considérant la nécessité de revoir le délai de grâce accordé à la vente et à la distribution, compte tenu des conditions climatiques particulières de l'année 2020,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retiré en France**, à compter du 1^{er} janvier 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.

La présente décision abroge et remplace la décision du 9 décembre 2019 et s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	SCOOTER
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	H.M.W.C 8 IMPASSE DU VALLON, 10150 MONTSUZAIN, FRANCE
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	71 g/L - desmédiphame 112 g/L - éthofumesate 91 g/L - phenmédiphame
Numéro d'intrant	1044-2017.01
Numéro de permis	2180501
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

Conditions générales de retrait

Date de retrait	01/01/2020
Date limite pour la vente et la distribution	01/06/2020
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks existants	01/07/2020

A Maisons-Alfort, le

31 mars 2020

Le Directeur Général

Dr Roger GENET

